

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 878

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,  
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,  
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,  
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,  
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,  
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 15 :

« Dans les domaines cyber, spatial et maritime (sous-marin compris) en particulier, la créativité sera indispensable pour anticiper certains besoins capacitaires et pour faire face aux enjeux. Par exemple, elle doit considérer l'intérêt de constituer une véritable « flotte » de drones sous-marins. Elle doit en outre s'articuler aux grandes orientations qui seront données dans le cadre de la planification écologique. Par exemple, le développement massif du parc éolien offshore doit être anticipé afin d'en garantir la sécurité. Les besoins en matière de souveraineté numérique (cloud, fonderie, câbles) devront être satisfaits. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de rappeler l'importance de l'anticipation des besoins capacitaires dans les nouveaux espaces de conflictualité.